



**CERTIFICATION  
AVIS PUBLIC  
Dépôt du rapport financier consolidé et  
du rapport du vérificateur 2021**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du 4 mai 2022 à 20 h à la salle du Conseil situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur la plateforme de la Ville de Carignan ([carignan.wdplus-neo.com](http://carignan.wdplus-neo.com)), le trésorier de la Ville déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2021.

Selon l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du Conseil, déposer le rapport financier ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre.

Au moins cinq (5) jours avant cette séance, la greffière donne avis public que les rapports y seront déposés.

Donné à Carignan, ce 25 avril 2022.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 25 avril 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 25 avril 2022.

Donné à Carignan, ce 25 avril 2022.

Ève Poulin, avocate  
Greffière